

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2009

DELIBERATION n°2009.101

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 26
Date de convocation :
01 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL / Yannik OLLIVIER

Objet : **FINANCES - BUDGET EAU – EXERCICE 2010**
Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire et Mme Perinel rappellent que la loi d'administration territoriale a prévu l'organisation d'un débat au Conseil municipal sur les orientations générales du budget Eau, dans les deux mois précédant le vote de celui-ci.

Ils précisent que ces dispositions ont été reprises dans le Règlement Intérieur du conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux, en son article 17.

Les rapporteurs entendus,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du fait que les orientations budgétaires concernant le budget Eau ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 08 décembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER